POINT N°5 COVID 19 - PLAN DE SOUTIEN ET DE RELANCE POUR LA CULTURE-CRÉATION D'UN FONDS EXCEPTIONNEL DÉDIÉ

Nous approuvons cette délibération avec de très belles idées comme celle de ces artistes qui proposent des paniers et que la ville a investi.
Nous remarquons qu'on ne peut pas vraiment parler de fond exceptionnel puisque la somme allouée correspond finalement aux annulations d'événements culturels rezéens (festivité fête Nationale...diminution des interventions Transfert...autres fêtes de quartier et événements artistiques liés à l'école…)

Mais le point qui nous a tous marqués est l'analogie frappante entre ce projet d'une culture ouverte à d'autres horizons d'une part et l'expérience culturelle et sociale qui se vit sur le quartier de Pont-Rousseau.

Ce lieu d'habitation, espace de travail d'un collectif d'artistes, inventait déjà, plusieurs semaines avant le confinement ce qui se trouve |presque mot pour mot] dans la délibération...
Comment ne pas adhérer, malgré nos peurs de l'étrange et de la nouveauté, à leur recherche continue d'une créativité culturelle au cœur d'un quartier avec les habitants ? cette créativité s'est traduite notamment par la participation de nombreux habitants au carnaval du 22 février.

Hors subvention, institution, ils travaillent déjà au programme des prochains mois au sein des bâtiments courées venelles et jardin : lieu de répétition - atelier d'écriture et de cartographie, spectacles de danse théâtre marionnette cirque confiture après-midi comptine bœuf musical mensuel ... carnaval en 2021 !

Ce lieu fédérateur du quartier était de nouveau menacé d'expulsion.
il n'est pas anodin qu'une résidence d'artiste dérange les plans implacables d'un PLUM gentrificateur sur l'ilot Lamour-les-forges.[L'art ne nait il pas « d'...une blessure qui devient lumière » selon les mots de G. Brake repris par le maire d'aubervilliers (Jack Ralite)]

Mr le maire, nous avons appris par la presse que vous aviez suggéré au préfet de surseoir à l'expulsion afin de permettre de discuter sereinement.
Le collectif d'habitants et plusieurs associations dont RàGT n'avaient pas attendu le 2ème tour ni même le premier pour demander un moratoire.

Quelle est l'appréciation de la direction culturelle de la ville sur cette expérience qualifiée par certains de laboratoire social et culturel ?

10. COVID 19 - PRIME EXCEPTIONNELLE

1 – Des annonces gouvernementales ont pu susciter la demande de salariés auprès de la ville. Une demande que vous avez su entendre et relayer. Comme vous nous l'avez expliqué en commission vous l'avez proposé aux organisations représentatives alors que vous n'y étiez pas contraint.
(Nous avions demandé les résultats du CT du 09 juin à ce sujet)

Difficile pour une organisation de ne pas approuver un avantage salarial.
Il est également logique pour notre groupe politique d'approuver cette prime. Mais nous le ferons sans vision budgétaire globale.

En effet les personnels de la ville et leurs organisations représentatives peuvent avoir d'autres demandes qui ont pu émerger dans cette période.

Des personnels ont du télétravailler. Les directions avaient en partie anticipé les conditions de télétravail en rédigeant une charte. Mais l'épisode de mars est venu subitement bousculer l'organisation du travail des services.
Cet épisode appelle-t-il des investissements liés à l'amélioration des postes de travail ? Deuxième écran, siège adapté ...

Pour avancer sur ce terrain, il faudrait avoir une vision consolidée de l'évolution des charges liées au conditions de travail et l'impact de la crise sanitaire sur les budgets.
Pour notre groupe politique ce n'est pas le cas, nous n'avons pas réussi à mesurer ses implications.

Pouvez-vous nous éclairer si c'est possible dans ce conseil municipal ?

---

2 - Après cette remarque et pour terminer une question. Vous avez mis en œuvre le COPAVIE ; nous en avions vu les inconvénients et vous les avantages. C'est vous qui dirigez. Dont acte.
Aujourd'hui nous nous demandons : quid des primes pour les personnels de ces partenaires privés ou associatifs ?
Vous en êtes-vous requis maintenant que vous êtes engagés sur ce groupement et ses conséquences ?

Ce qui est vrai pour l'ADEF dans le COPAVIE l'est également pour le personnel de l'ARPEJ sollicité par la ville durant la période de crise sanitaire.

11/12 EXERCICE 2019 COMPTES DE GESTION/ COMPTES ADMINISTRATIFS

RàGT Rezé à Gauche Toute !

Comptablement, vous avez exécuté le budget prévu et nous ne pouvons que l'approuver.

Mais, rappelons ici que ce budget ne nous convient pas :

D'une part parce qu'il repose sur des recettes liées en partie à une gentrification de notre commune (augmentation des contributions fiscales directes, des droits de mutation) , celle-ci excluant les familles aux revenus plus modestes.

D'autre part, parce qu'il trouve son équilibre dans un budget de fonctionnement contraint qui réduit les possibilités d'amélioration des services quotidiens rendus au public tandis que les choix d'investissement coûteux comme ceux du pôle basket et du déplacement du CSC Loire et Seil sont des contre sens vis à vis d'une politique de la ville écologique et sociale, proche de ses habitants.

Souhaitons que de nouvelles orientations politiques soient données aux budgets à venir afin d'inverser cette tendance.

RàGT Rezé à Gauche Toute !

Conseil Municipal du 11 juin 2020

Point n°14 – Bilan des cessions et acquisitions immobilières en 2019

Les acquisitions et cessions sont le reflet de projets municipaux sous-jacents.

En l'occurrence, 3 transactions correspondent à des projets auxquels les années passées nous nous sommes clairement opposés :

- L'acquisition, pour 500 000 euros, de l'ex-enseigne Carla Mode dans la zone Atout Sud avec le projet d'y déplacer le centre socio-culturel Loire et Seil, délaissant un lieu historique de lien social à Port au Blé, au profit d'un site bancal au sein d'une zone commerciale sans âme et sans proximité avec les habitants, et à grands frais supplémentaires de travaux (nous avons vu passer les marchés correspondants pour presque 500 000 euros en début de séance)

- La vente à un promoteur d'un terrain à la Trocadière pour y construire une résidence de jeunes sportifs, malheureusement en plein milieu de ce qui aurait pu être un beau corridor écologique à reconstituer entre la Vallée de la Jaguère et Saint Lupien en passant par le Château, comme l'avait mis en évidence la propre étude de la Ville en 2011.

- La vente à un autre promoteur de tout un ensemble de parcelles et de bâtiments autour de l'avenue de Lattre de Tassigny, juste en face de la mairie, pour y faire construire 180 logements, denses et hauts, qui étoufferont encore un peu plus cette zone traversée de nombreuses voitures. Le jardin du presbytère, ouvert juste à côté, se sentira bien engoncé et ne suffira pas à créer ce qui aurait pu être, avec un projet moins dense et plus respectueux de l'existant, une place de la mairie accueillante et apaisée.

Indépendamment de ce que nous venons de dire précédemment, ces 3 transactions, à elles seules, justifieraient notre abstention sur le compte administratif.

RàGT Rezé à Gauche Toute !

Conseil Municipal du 11 juin 2020

Point n°16 – Mise à jour du tableau des effectifs

A la demande du groupe de droite et centre, en début de mandat, la présentation de ce tableau a été améliorée en mettant face à face les suppressions et créations de poste quand elles se correspondent.

Nous y avons gagné en lisibilité, c'est vrai, mais pas suffisamment pour avoir une vision claire de l'évolution des postes réellement occupés par des agents municipaux. En effet, presque à chaque fois, nous sommes obligés de demander des explications sur telle ou telle suppression de poste, et on nous répond souvent qu'il s'agit en fait d'une sorte d'écriture d'ordre, sans conséquence sur les effectifs, mais liée à des considérations statutaires ou de régularisations de postes existants dans le tableau des effectifs, mais non réellement occupés.

Nous ne doutons pas de la véracité des arguments, et ne nions pas la complexité de la gestion du tableau des effectifs. Mais enfin, pour les élus que nous sommes, cela reste bien opaque.
Ce qui nous intéresse, et qui intéresse la population, ce sont les moyens humains réels que se donne la collectivité pour apporter des services à la population.
Et pour apprécier cela, le bilan RH qui nous est présenté annuellement à l'occasion du DOB est certes intéressant, mais insuffisant.

C'est pourquoi nous demandons à la prochaine équipe municipale d'améliorer encore cette présentation, en faisant apparaître, en plus des ajouts et suppressions formels dans un tableau, l'évolution réelle des effectifs et des postes occupés à l'occasion de chaque délibération de ce type.

17. PERSONNEL COMMUNAL – CONTRACTUELS ANNUALISES 2020/2021

Rezé à Gauche Toute !

Sur cette proposition de recrutements, que pouvons-nous ajouter à ce que nous dénonçons chaque année soit la précarité inacceptable de ces contrats ?

Le nombre des emplois très précaires a, en effet, augmenté sur 3 ans.

Sans doute une partie est due à l'accroissement de la demande et du service rendu mais cette augmentation nous questionne. Depuis 2017, nous avons noté votre volonté de remédier au faible taux d'emploi de ces personnes en proposant des compléments d'activités ; nous avons été sensibles aux efforts de formations et de complément des temps partiels notamment pour les adjoints et les responsables périscolaires.

Mais aujourd'hui, nous n'avons pas la lisibilité suffisante pour en évaluer les impacts sur le recrutement proposé.

La précarité de ces emplois n'est pas une fatalité et nous restons convaincus que tout n'a pas été exploré par manque de volontarisme et/ou par manque de moyens alloués aux services.

Nous resterons exigeant·e·s sur cette question dans les années à venir.